

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix neuf, le jeudi 10 Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 01 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	8	
Absents non représentés		

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Alexandre TRINIOL, Alix HIRLEMANN, François NOURRISON, Marie-France MATHIEU, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josette MIGNOT	représentée par	M. André JAMMOT
Mme Chantal SUSANNA	représentée par	M. Damien MARTIN
M. Stéphane ISNARD	représenté par	M. Didier CARON
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
M. Laurent LAFONTAINE	représenté par	M. Alain DUMEIL
M. Hervé MANTELET	représenté par	M. Sébastien MOSTEFA
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. François ULRICH

M. Alexandre TRINIOL a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25/06/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2019.

01. AVIS PREALABLE A LA DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIERE DU DOMAINE PUBLIC PAR CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **DONNE** un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public située rue Galilée et cadastrée section BO n°432.

02. ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°229 ET BS N°193.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 6 abstentions:

- **ANNULE** la délibération n°2019.01.06 du 06 février 2019,
- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section BS n°193 et BS n°229, appartenant à Mme BARAZZUTI, au prix de 38 500 € (hors frais de notaire),
- **PRECISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune, à savoir notamment les frais de notaire et de géomètre,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

03. RETROCESSION DES BIENS AMORTIS (PARCELLES NON BATIES) EN PORTAGE PAR L'EPF-SMAF.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 6 abstentions:

- **AUTORISE** le rachat à l'EPF-Smaf et par acte notarié des immeubles cadastrées BS n°438 – 439 – 444 – 445 – 446 – 447 – 473 – 474 – 475 – 604 – 606 (11 parcelles au total),
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

04. RETROCESSION DES BIENS AMORTIS (PARCELLES BATIES) EN PORTAGE PAR L'EPF-SMAF.

M. CHATELLIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 6 abstentions:

- **AUTORISE** le rachat à l'EPF-Smaf et par acte notarié des parcelles cadastrées BS n°138 – 143 – 185 – 186 – 187 – 188 – 190 – 191 (lots 1, 2 et 3) – 194 – 197 – 200 – 202 – 212 – 241 – 351 – 355 (lots 1, 2 et 3) – 356 (lots 1 et 2) – 357 – 358 – 359 – 360 – 362 (lots 1 et 2) – 374 (lot 2) – 375 – 411 – 412 – 413 – 415 – 416 – 425 – 426 – 429 (lot 1) – 435 – 437 – 451 (lots 1 et 2) – 452 – 453 – 454 – 455 – 456 – 457 – 458 (lots 1 et 2) – 460 – 462 – 463 – 471 – 472 – 484 – 485 et 486 (50 parcelles au total),
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

05. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET PRINCIPAL 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 voix Contre:

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	10 966 450.86 €
Investissement	59 775 €	3 920 364.33 €

06. REAMENAGEMENT DE LA DETTE. GARANTIE D'EMPRUNT LOGIDOME ET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPORTE** sa garantie initialement accordée sur la base du contrat d'origine pour le remboursement des dites Lignes du Prêt Réaménagées.

07. MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE CLERMONT AUVERGNE METROPOLE ET LA VILLE DE BEAUMONT. REGULARISATION FICHES SECTORIELLES 2018. FICHES SECTORIELLES 2019.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **APPROUVE** la régularisation des fiches sectorielles 2018, ainsi que les prévisions des fiches sectorielles 2019

08. CONVENTIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES PROJETS DE PREPARATION AU RECLASSEMENT.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 9 Non Participations Au Vote:

- **AUTORISE** M Le Maire ou son représentant à signer autant que de besoin, les deux conventions proposées par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme.

09. CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour:

- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention ci-annexée avec Clermont Auvergne Métropole.

10. EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO-PROTECTION DE LA COMMUNE : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA POSTE D.O.I.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre:

- **AUTORISE** M le Maire à signer la « convention de servitudes pour l'installation d'un dispositif de vidéo protection » avec LA POSTE D.O.I.

11. EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO-PROTECTION DE LA COMMUNE : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LOGIDOME.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour et 8 voix Contre:

- **AUTORISE** M Le Maire à signer la « convention de servitudes pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection » avec LOGIDOME.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21H35